

« Une démocratie locale dynamique, clé de la mobilisation des citoyens »

Déclaration commune du Président du Congrès Herwig VAN STAA
et du Président du CCRE Wolfgang SCHUSTER¹

1. Nous nous sommes réunis pour célébrer les 25 ans de la Charte européenne de l'autonomie locale et les 60 ans de la Charte européenne des libertés communales, ou Charte de Versailles. Ces deux textes majeurs du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) ont contribué de manière déterminante au développement et au renforcement de la démocratie territoriale sur l'ensemble du continent européen.
2. Une tâche considérable a été accomplie, et nous avons rendu hommage aujourd'hui à certaines réalisations. La Charte européenne des libertés communales a ouvert la voie à la Charte européenne de l'autonomie locale, qui depuis 2013 est en vigueur dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Il convient maintenant d'approfondir et d'étendre son application.
3. Si le bilan est extrêmement positif, nous ne pouvons toutefois ignorer que la décentralisation – la démocratie locale et régionale – se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Il ne peut y avoir de véritable démocratie que si tous les citoyens y participent et se l'approprient. Des menaces de plus en plus nombreuses pèsent sur la démocratie, encore exacerbées par la crise économique.
4. Le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale par le Congrès a été considérablement renforcé ces dernières années. Ses résultats pointent divers sujets d'inquiétude recensés dans les Etats membres. Les autorités nationales invoquent des arguments économiques pour recentraliser et récupérer des compétences, restreindre les budgets locaux et limiter la liberté des collectivités locales d'accroître leurs revenus, par l'impôt, et de décider de l'affectation de leurs ressources et de la manière de les dépenser.
5. L'enjeu est considérable. Nous devons attirer l'attention sur les risques, alerter les citoyens européens et les instances électives qui les représentent aux niveaux local, régional et national. Il nous faut une meilleure gouvernance et une coopération plus étroite entre tous les niveaux, des institutions européennes aux autorités nationales, régionales et locales. La démocratie, c'est-à-dire le droit à la fois de choisir et de participer, doit être au cœur de la bonne gouvernance, laquelle n'est sinon qu'une dangereuse chimère.
6. C'est s'exposer à de graves dangers, et faire preuve d'un grand manque de vision, que de faire reculer la démocratie, l'appropriation et la participation en recherchant des économies à court terme au prétexte d'une plus grande rentabilité. Choisir cette voie, c'est remettre en cause la cohésion de sociétés où les citoyens sont prêts à prendre des responsabilités.
7. Cela étant, peut-être pouvons-nous tout de même croire en l'avenir. Nous voyons aujourd'hui émerger de nouveaux types de partenariats et de modèles participatifs, de nouvelles formes de dialogue et de consultation. Les nouvelles technologies créent des moyens inédits d'associer directement nos concitoyens aux processus d'autonomie locale.
8. La Charte européenne de l'autonomie locale a inspiré toute une génération et marqué de son empreinte le progrès de la démocratie locale depuis 25 ans. L'heure est venue d'adapter cet instrument, de renforcer les garanties qu'il offre et de prendre en compte l'acquis de 25 ans de Charte européenne et de 60 ans de Charte de Versailles.
9. Le Congrès et le CCRE sont prêts à travailler ensemble à l'amélioration des garanties juridiques de la démocratie territoriale en Europe et à appuyer, dans nos communes, les efforts des maires et conseillers municipaux attachés à cet objectif.

¹ Présentée lors du séminaire conjoint entre le CCRE et le Congrès « 1953-1988-2013 : la décentralisation à la croisée des chemins » (Strasbourg, 26 novembre 2013)